

Justificatif généré le 01/02/2024

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 01/02/2024
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/721885
N° d'annonce : 721885

CAPTIVA

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 €

Siège social : 17 rue Neuve Tolbiac 75013 PARIS

820 200 632 R.C.S. Paris

Le traité de fusion établi le 23 novembre 2023 entre la BI NEWVISION, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros ayant son siège social : 17 rue Neuve Tolbiac 75013 PARIS, immatriculée au R.C.S. PARIS 798 574 059, société absorbante, et la société CAPTIVA, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, ayant son siège social 17 rue Neuve Tolbiac 75013 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 820 200 632, société absorbée, comportant notamment description des apports effectués par la société absorbée, de été déposé pour chacune des sociétés au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 27 novembre 2023 et a fait l'objet d'une publication sur les sites internet de chacune des sociétés le 29 novembre 2023.

Il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion dans les délais légaux. Elle a pris effet juridique le 31 décembre 2023 et effet comptable et fiscal rétroactif au 01 janvier 2023.

La société SMARTPOINT, société mère, détenant la totalité des actions composant le capital social des sociétés BI NEWVISION et CAPTIVA, depuis une date antérieure à celle du dépôt du projet de fusion au greffe du tribunal de commerce. La fusion a été soumise au régime des fusions simplifiées visé à l'article L 236-11 du Code de commerce et la société CAPTIVA, société absorbée, a été dissoute sans liquidation du seul fait de la réalisation définitive de la fusion. Pour avis.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeQ27idPK

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeQ27idPK>



EURO-QUALITY SYSTEM

